



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 04 septembre 2023 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :  
15

Conseillers en fonction :  
13

Conseillers présents :  
10

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN, Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Michelle OUDIN, M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membres absents excusés :

Mme Sylvie CROVISIER, M. Antoine REIBEL, Mme Samantha LUDWIG

Date de convocation : 28/08/2023

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023
3. Renouvellement des baux de chasse 2024-2033 : affectation du produit de la location de chasse
4. Validation de projets d'investissement
5. Proposition de convention de partenariat avec « LE RELAIS EST » pour l'implantation d'une borne de collecte de textiles
6. Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer : présentation du rapport d'activité 2022
7. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin : présentation des rapports annuels 2022 (eau, assainissement et grand cycle de l'eau)
8. RESEAU GDS : présentation du compte-rendu d'activité 2022
9. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
10. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal, ainsi qu'une bonne rentrée à tous.



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
le Conseil Municipal nomme Monsieur Bruno BARTHELMÉ en tant que secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024-2033 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE CHASSE**

Madame le Maire expose :

En application de l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit à partir du 08 juin 2023, avec un délai de réponse fixé au 04 septembre 2023, en vue de l'abandon du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ✓ Le produit de la location est destiné en priorité à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'intérêt collectif local ;
- ✓ Si la majorité qualifiée n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Nombre de propriétaires concernés : **395**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

Surface totale des terrains concernés : **836ha 37a 44ca**

Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : **264 - 66.84 %**

Surface globale appartenant à ces propriétaires : **759ha 35a 70ca - 90.79 %**

En conséquence, Madame le Maire constate que la majorité qualifiée est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

**Après en, avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **prend acte des résultats cités ci-dessus suite à l'enquête portant consultation des propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ;**
- **déclare que la majorité qualifiée est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune ;**
- **dit que le procès-verbal sera publié le 05 septembre 2023 par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.**

**4. VALIDATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT**

**Sur proposition de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

- **la programmation des projets d'investissement suivants, les crédits budgétaires ayant été prévus au budget primitif 2023 :**
  - **meublier urbain divers :**
    - **trois corbeilles 40 L, pour mise en place dans les rues du village**
    - **quatre cendriers extérieurs en béton pour la salle polyvalente (remplacement).**  
**Société COMAT & VALCO pour un montant HT de 1 632,84 € HT**
  - **signalétique et mobilier urbain divers :**
    - **un panneau de signalisation de type J5 autorelevable pour terre-plein à l'entrée de la Rue de Westhouse (remplacement) ;**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

- une balise autorelevable de type J11 pour matérialiser la propriété SUHNER à l'angle de la rue du Soleil/rue de Benfeld ;
- cinq barrières grillagées et quatre potelets pour le parvis de l'église (remplacement) ;

**Société SIGNAUX GIROD pour un montant HT de 2 296,93 €**

**5. PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « LE RELAIS EST » POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE COLLECTE DE TEXTILES**

Madame le Maire expose :

La Société Le Relais EST propose un partenariat avec la commune pour l'implantation d'une borne de collecte de textiles au bout de la rue du Général de Gaulle.

Cette nouvelle installation viendrait compléter le site du point d'apport volontaire pour le verre et les bio-déchets, et apporterait un service supplémentaire à la population.

L'accord de partenariat concerne l'implantation, à titre gracieux, d'une borne de collecte de dons de vêtements, chaussures, linge de maison et accessoires par Le Relais EST. Il définit dans ses articles les modalités du service, d'implantation et de suivi des conteneurs mis en place sur le domaine public.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve la convention de partenariat avec la Société Le Relais EST ;**
- **autorise le Maire à signer les documents y afférents.**

**6. SYNDICAT MIXTE EHN-ANDLAU-SCHEER : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022**

Monsieur Bruno BARTHELMÉ, délégué siégeant au Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer au titre de la compétence « Grand Cycle de l'Eau », présente ce point.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il retrace l'activité du Syndicat Mixte en 2022 en présentant le rapport d'activité.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno BARTHELMÉ,**

**Le Conseil Municipal,**

- **prend acte du rapport d'activité de l'année 2022 du Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer.**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

Ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

**7. SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN :  
PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2022 (EAU, ASSAINISSEMENT ET  
GRAND CYCLE DE L'EAU)**

Monsieur Bruno BARTHELMÉ, délégué au SDEA, soumet à l'assemblée les rapports annuels 2022 du service public d'« eau potable », de l'« assainissement » et du « grand cycle de l'eau » élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ces rapports est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

**Après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno BARTHELMÉ,**

**Le Conseil Municipal,**

- **prend acte des rapports annuels d'activité 2022 « eau », « assainissement » et « grand cycle de l'eau ».**

Ces documents sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

**8. RESEAU GDS : PRESENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2022**

Monsieur Jacques METTENET, Maire-Adjoint, présente le rapport d'activités 2022 du concessionnaire RESEAU GDS (Gaz Distribution Service) pour la concession de Kertzfeld.

Vu le rapport annuel 2022 relatant l'activité de Réseau GDS dans la Commune de Kertzfeld,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METTENET,

**Le Conseil Municipal,**

- **prend acte du rapport d'activité 2022 de RESEAU GDS.**

Ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie.



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**9. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE FONCTIONS**

Relevé des décisions d'urbanisme du 08/07/2023 au 01/09/2023 :

▪ **Déclaration préalable**

<b>Nom du demandeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet</b>	<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Décision</b>
REIBEL ENERGIES	58 rue du Général Leclerc	Installation photovoltaïque	DP 067 233 23 R0025	Favorable le 21/08/2023
ECKER Bertrand	10B rue du Hohwald	Abri sous terrasse existante	DP 067 233 23 R0026	Favorable le 08/08/2023
ROHRBACHER Olivier	23 rue de l'Orme	Piscine	DP 067 233 23 R0027	Favorable le 16/08/2023

▪ **Permis de construire**

<b>Nom du demandeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet</b>	<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Décision</b>
EARL REIBEL Antoine	58 rue du Général Leclerc	Local technique	PC 067 233 23 R0006	Favorable le 21/07/2023
EARL BARTHELMÉ	Lieu-dit Hagel	Construction d'un hangar agricole	PC 067 233 23 R0005	Favorable le 17/08/2023
COCKEDEV Jérémy	21 rue du Noyer	Piscine + modification de façades	PC 067 233 23 R0008	Favorable le 12/07/2023

▪ **Permis de démolir**

<b>Nom du demandeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet</b>	<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Décision</b>
CIRINO Matthieu	3 rue du Soleil	Démolition totale bâtiment	PD 067 233 23 R0001	Favorable le 14/08/2023
ROHRBACHER Olivier	23 rue de l'Orme	Piscine	PD 067 233 23 R0002	Favorable le 25/08/2023



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**10. DIVERS**

- Commission de contrôle des listes électorales :

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la commission de contrôle de la liste électorale de KERTZFELD pour une nouvelle période de trois ans.

Sont nommés :

- **Mme Elodie LETELLIER (membre titulaire)**
- **Mme Samantha LUDWIG (membre suppléant).**

- Monsieur Fabien Weissenberger, Conseiller Municipal, souhaite connaître l'avancement du dossier de rénovation/extension de l'école primaire.

- Point sur le renouvellement des baux de chasse.
- Adjudication de fruits du Gassweg : jeudi 14 septembre 2023 à 19h30 à l'annexe de la mairie.

Séance close à 22h15.

Prochaine séance : 23 octobre 2023

Le Maire,  
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,  
Bruno BARTHELMÉ